

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 23 février 2026

Campagne de vaccination contre les papillomavirus humains et infections invasives à méningocoques (IIM)

En Ardèche, à l'instar de l'ensemble des départements français, la campagne de vaccination en milieu scolaire contre les papillomavirus humains (HPV) et les infections invasives à méningocoques (IIM) est lancée en 2025-2026 pour la 3^{ème} année consécutive. Elle s'adresse aux élèves âgés de 11 à 14 ans, scolarisés dans les collèges du département. Trente-deux établissements sont concernés. La première séance de vaccination de cette campagne a eu lieu au collège Le Laoul à Bourg-Saint-Andeol, le jeudi 8 janvier 2026. La Préfecture de l'Ardèche, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Ardèche ont souhaité saluer le lancement de cette campagne en se rendant aujourd'hui au collège Bernard-de-Ventadour à Privas.

Pilotée par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec les trois rectorats de la région, cette campagne vise à faciliter l'accès à la vaccination au plus grand nombre d'adolescents, en réduisant les inégalités en matière de prévention et de santé.

La prestation de la vaccination réalisée au collège est **entièrement prise en charge par l'État : aucun frais n'est à régler par les familles.**

Dans l'Ardèche, 32 collèges publics et privés participent : 27 établissements ont programmé une séance avant les vacances de février, les autres sont programmés jusqu'à fin mars. Au total, 1003 autorisations parentales ont déjà été recueillies.

L'organisation de la campagne dans le département de l'Ardèche

Pour l'année scolaire 2025-2026, la campagne est élargie à l'ensemble des **11-14 ans**, avec une offre vaccinale associant HPV et méningocoques ACWY. La vaccination est confiée au **centre de vaccination porté par le Centre hospitalier Ardèche Méridionale.**

Les séances se déroulent au sein même des établissements scolaires, accueillant des équipes mobiles composées de professionnels de santé qualifiés et équipés. Seuls les élèves disposant d'une **autorisation parentale** et de leur **carnet de santé ou carnet de vaccination** peuvent bénéficier de la vaccination.

Deux doses, entre 5 et 13 mois d'intervalle, sont nécessaires pour la vaccination contre les HPV. Ainsi, la **première dose** sera proposée entre janvier et mars 2026 et la réalisation de la **seconde**

dose entre janvier et avril 2027.

En cas d'impossibilité de se faire vacciner au collège, l'enfant peut se faire vacciner par un professionnel de santé de ville : médecins, pharmaciens, infirmiers, sage-femmes. Dans ce cas, l'Assurance maladie prend en charge 65% de la vaccination et les mutuelles remboursent généralement le reste à charge pour l'usager.

La vaccination contre les HPV et les IIM, un enjeu de santé publique

Les Papillomavirus humains (HPV)

Les papillomavirus humains infectent 8 personnes sur 10, femmes comme hommes, au cours de leur vie. Ils sont responsables chaque année de près de 6 400 cancers en France (col de l'utérus, anus, ORL...).

La vaccination, recommandée dès 11 ans, permet de prévenir jusqu'à 90 % des infections à HPV responsables de cancers.

Une couverture vaccinale à renforcer

Malgré l'efficacité du vaccin HPV et son profil de sécurité très élevé (plus de 400 millions de doses distribuées dans le monde depuis 10 ans), la couverture vaccinale en France reste insuffisante : 55 % pour les filles de 15 ans et 26 % pour les garçons (schéma complet – chiffres 2023). Ces taux restent en deçà de l'objectif national de 80 % inscrit dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers à horizon 2030.

Bilan de la campagne de vaccination contre les HPV 2024-2025

En 2024-2025, en France, la couverture vaccinale (CV) d'au moins une dose contre les infections à HPV a augmenté de 16 points entre le 30/09/2024 et le 30/06/2025 chez les filles et de 14 points chez les garçons. Elle s'élevait, à la fin de la campagne de vaccination, à 54 % chez les filles et à 43 % chez les garçons. La CV deux doses était de 35 % chez les filles et de 27 % chez les garçons.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la couverture vaccinale a fortement progressé en 2025, avec un gain de 14 points chez les filles de 15 ans et de 13 points chez les garçons.

Pour le département de l'Ardèche, lors de la campagne 2024-2025, 552 collégiens ont reçu une première dose et 21 une deuxième dose.

Une vaccination efficace et sûre

L'efficacité du vaccin HPV est démontrée dans les pays où la couverture vaccinale est élevée. En Australie, par exemple, une baisse des cancers du col de l'utérus, des lésions précancéreuses et des verrues anogénitales est observée chez les femmes et les hommes.

Le vaccin protège contre 9 types de HPV, dont 7 à haut risque. Il prévient les lésions précancéreuses et les cancers du col de l'utérus, de la vulve, du vagin, de l'anus, ainsi que les condylomes (verrues anogénitales), souvent douloureux et invalidants.

Infections invasives à méningocoques (IIM)

Les infections invasives à méningocoques peuvent provoquer des méningites et des septicémies. Depuis 2023, une hausse importante des cas, notamment liés aux méningocoques de sérogroupe B, Y et W est observée. Pour renforcer la protection des enfants et des adolescents, la stratégie vaccinale a été intensifiée depuis janvier 2025 : la vaccination contre

les méningocoques A, C, W et Y est désormais recommandée chez les adolescents de 11 à 14 ans, afin de les protéger individuellement et de limiter la circulation de la maladie.

Même si ces infections restent rares, elles peuvent être très graves, évoluer en quelques heures vers une urgence vitale et laisser des séquelles lourdes (troubles neurologiques, amputations...).

Une vaccination efficace et sûre

La vaccination contre les méningocoques A, C, W, Y est recommandée pour les adolescents de 11 à 14 ans, quels que soient les vaccins reçus auparavant. Elle est également recommandée en rattrapage jusqu'à 24 ans.

Une seule injection assure une protection d'au moins 5 à 10 ans et peut être administrée en même temps que d'autres vaccins.

Des résultats significatifs ont été observés dans les pays ayant mis en place un programme ACWY (Royaume-Uni, Pays-Bas, Chili, Australie). Aux Pays-Bas, par exemple, la baisse des cas chez les jeunes enfants a atteint près de 82 % après le remplacement de la vaccination C par ACWY (source Vaccination Info Service).

[HPV et infections invasives à méningocoques : pourquoi faire vacciner mon enfant au collège ? | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[Bilan de la deuxième campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humain \(HPV\) menée au collège dans les classes de 5e au cours de l'année scolaire 2024-2025 en France](#)

ARS Auvergne-Rhône-Alpes – Service Presse

04 27 86 55 55

Courriel : ars-ara-presse@ars.sante.fr